

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu les articles 357, 358 et 39 du statut sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
Vu le règlement n°2013/0853 de la commission du 12 décembre 2013 relatif à l'application
des articles 127 et 128 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de
urgence,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L103-2,
Vu la délibération relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement,
économique, d'innovation et d'entrepreneuriat (SRDEI) conclue entre Limoges
Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine le 30 mai 2017,
Vu la délibération n° 2015-015 CP de la Commission permanente du Conseil régional en
date du 17 mai 2015 autorisant la mise en place d'un dispositif d'aide aux financements de
documentaires, de films ou de tout autre document cinématographique sur le territoire de
Limoges Métropole,
Vu l'annexe n°2 à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEI conclue entre
Limoges Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine,
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 24 juin 2020 approuvant la
mise en place de ce dispositif,
Vu le règlement relatif au dispositif de soutien à la production cinématographique sur le
territoire de Limoges Métropole,
Vu la demande de soutien à la production cinématographique déposée par l'entreprise
NERD ENTERTAINMENT SYSTEM le 11 août 2020,
Vu l'avis simple de la commission mis en date du 28 septembre 2020,
CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet le souhait de produire sur le
territoire de Limoges Métropole un document audiovisuel intitulé « LE VORTEX »,
dont l'objectif est de faire appel à des compétences locales et artisanales locales,
CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 80% de l'activité éligible,
l'objectif pour 2020 du budget global de la production, cette aide ne pourra être
supérieure à 75 000 €,
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses éligibles est de 93 750 €, en
application du règlement, la subvention est versée à 75 000 €.

DÉCIDE

D allouer à l'entreprise NERD ENTERTAINMENT SYSTEM, dans le cadre des aides au 4 rue
Gaston Courbet - 86000 Tugères, une aide financière d'un montant maximal de 75 000 €.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la production cinématographique - NERD ENTERTAINMENT SYSTEM (NES)

1 DOCUMENT - Publié le 25 Septembre 2025

 **27246.pdf**
(.pdf, 1,1 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**